



Zentralsekretariat

Udelbodenstrasse 73 ♦ CH-6014 Littau
Tel. 041 440 69 82 ♦ Fax 041 440 69 84

skf@karate.ch ♦ www.karate.ch

member of  **swiss
olympic
association**

Member of European and
World Karate Federation

Championnats Suisse KARATE Ippon Shobu 2009

Kumité Individuel et Equipes

Dimanche, 14 juin 2009

Universitätssporthalle

Bremgartenstrasse 145
3012 Bern

Patronage

Swiss Karate Federation (SKF)

Organisateur

Karate Klub Uni Bern

Membre de Swiss Karate-Do Renmei (SKR)



En collaboration avec **Budo-Sport AG Berne**,
Sponsor officielle de la SKF et de l'équipe nationale SKF

CONCORDIA



Official Recognition of Swiss Confederation
and Federal Office for Sport

Autorisation de participation

Seul les karatékas qui ne sont pas suspendus par leur section ou par la SKF et qui sont en possession d'un passeport SKF valide avec les inscriptions requises sont autorisés de participer aux manifestations de la SKF:

1. Nom, prénom, domicile, date de naissance
2. Photo de passeport originale et cachet de la SKF
3. Nom du club
4. Timbre annuel de licence SKF 2009
5. Signature du président central SKF
6. Grade: inscrit correctement et signé
7. Pour les mineurs (moins de 18 ans):
Autorisation écrite du représentant légal. Une signature unique suffit et est valide jusqu'à nouvel ordre du représentant légal.

Les inscriptions au crayon ne seront pas validées!

Le comité central se réserve le droit de transmettre des passeports pour contrôle à la commission technique de la section.

Les participant(e)s s'inscrivent sous le nom du Dojo dans lequel ils/elles ont acquitté le timbre de licence de l'année en cours. Le Dojo concerné doit être indiqué dans le passeport.

Chaque Club et Ecole est tenu, pour chacun de ses membres qui pratique le karaté, de prendre chaque année un timbre de licence valable. Les dirigeants sont responsables de faire en sorte de coller successivement les timbres de licence dans le passeport officiel de karaté de la Fédération Suisse de Karaté. Les sportifs/tives dont le passeport présente des lacunes de timbres ne peuvent pas participer aux manifestations de la FSK.

Les étrangers avec un domicile fixe à l'étranger (50 km max. de la frontière suisse) sont autorisés de participer aux tournois SKF dans la mesure où ils sont en possession d'un certificat SKF comportant 3 timbres de licences successifs, ils ne sont pas inscrits à une deuxième nation et ne participent pas pour cette nation aux tournois.

Pour l'inscription aux Championnats Suisse, une attestation écrite de domicile de la commune ou de la ville doit être fournie. Le dojo doit certifier par écrit que le/la sportif/sportive s'entraîne régulièrement au karaté dans un dojo de la SKF. Lorsqu'il est constaté que cette réglementation n'est pas/n'était pas respectée le sportif/la sportive sera disqualifié et le dojo sera sanctionné.

Inscriptions

Inscriptions des sportif(ve)s, des équipes et des coachs uniquement Online sur la site www.sportdata.org.
Instructions ci-inclus.

Choisissez «SM Ippon Shobu 2009».

Chez les enfants U14, le poids actuelle doit être indiqué.

Une inscription est valide si tous les documents demandés sont joints à l'inscription:

1. Passeport SKF autorisé (envoi 1 x par année pour le contrôle)
2. Déclaration de soumission antidopage à partir de 14 ans, valide jusqu'à nouvel ordre
3. Inscriptions des noms des coach officiels
4. En possession d'une carte de coach officielle SKF
5. Copie de la quittance des frais d'inscription payés
6. Inscription pour le tournoi Online sur la site www.sportdata.org

Pour tous les compétiteur(e)s, les passeports peuvent être envoyés une fois pour le contrôle au secrétariat central SKF. Ensuite, ils ne doivent plus être présentés aux tournois de la SKF. La liste des passeports contrôlés sera publiée sur le site Internet de la SKF www.karate.ch. Le responsable du Dojo inscrit et signe les résultats des tournois dans les certificats lui-même.

Nouvelles autorisation des sportif(ve)s

Les passeports des athlètes qui ne sont pas encore autorisés ainsi que les formulaires déclaration de soumission anti-dopage (à partir de 14 ans) sont à envoyer à:

Swiss Karate Federation
Secrétariat central, c/o Marianne Furrer
Udelbodenstrasse 73
6014 Littau

En cas d'inscriptions incorrectes une pénalité de Frs. 100.— devra être acquittée. Si ces frais de pénalités sont réglés et l'inscription complétée à temps (jusqu'à 1 jour avant le tirage au sort), l'autorisation au tournoi est possible.

Délai d'inscription

Samedi, 30 mai 2009

Les inscriptions sur www.sportdata.org et des documents tardifs ne pourront pas être prise en compte.

Tirage au sort

Mercredi, 3 juin 2009

Lieu: Secrétariat central SKF, Udelbodenstrasse 73, 6014 Littau

Frais de participation

Frs. 20.— Individuel Cadets / Juniors / Elite
Frs. 30.— Equipe

Les frais de participation sont à verser à l'avance, au plus tard le **30 mai 2009** au Karate Klub Uni Bern.

Versement pour: Berner Kantonalbank, 3001 Bern.
Compte postal: 30-106-9

En faveur de: compte no. 42 4.079.799.77

Karate Klub Uni Bern

IBAN: CH1400790042407979977

Divers

Chaque vainqueur est tenu de s'annoncer immédiatement à la table du responsable de son tatami.

Age minimum / Grade minimum

A partir de 12 ans (année 1997).

A partir de ceinture bleu (5e Kyu).

Catégories Kumite Individuel Ippon Shobu

U14 Filles / Garçons 12-13 ans (année 96-97)*

U16 Cadet Filles / Garçons 14-15 ans (année 94-95)

U18 Juniors Dames / Hommes 16-17 ans (année 92-93)

U21 Dames / Hommes 18-20 ans (année 89-91)

18+ Elite Dames / Hommes dès 18 ans (dès année 91)

L'année est valide, pas la date de naissance.

Toutes les catégories Open, sans catégories de poids.

** Exemption U14: Si il est nécessaire, on va faire des catégories de poids. Veuillez indiquer le poids exact de l'enfant lors de l'inscription.*

Catégories Individuel avec double participation

U21 peuvent participer également dans la catégorie Kumite Elites (18+) à des fins d'encouragement.

Restriction: un/e participant/e qui combat aux Championnats d'Europe ou du Monde Elite peut participer au niveau national uniquement dans la catégorie 18+ Elite.

Catégories Kumite Equipes Ippon Shobu

Kumité Equipes dames

Kumité Equipes hommes

Une Equipe se comporte d'un Karateka U16, U18, 18+, on combat avec cet ordre; combat de barrage par 18+.

Chaque équipe doit être complète au début (1^{er} tour) du match; le déroulement de tous les 3 combats à chaque rencontre est obligatoire.

Au minimum 2 combattant/es doivent être du même dojo (l'équipe participe pour ce dojo).

Le nombre des équipes par clubs est illimité.

Durée de combat

- 1½ minutes effective pour enfants U14
- 2 minutes effective pour dames et hommes
- 3 minutes effective au finale Individuel Elite D / H
- 1 minute effective en cas de prolongations (toutes catégories)

Système de points

Système Ippon Shobu.

Sanbon Shobu au final 18+ Elite Individuel (best of 3)

Système de combat Kumité Individuel

Système de repêchage Montréal; en cas d'égalité:

1. Sakidori Ippon (Encho-Sen), prolongations
2. Hantei (décision des arbitres)

Système de combat Kumité Equipe

Eliminations sans repêchage; critères de décision:

1. Nombre de victoires
2. Nombre de Ippon / Awasete Ippon (2 Waazari)
3. Nombre directe Ippon
4. Combat de barrage (18+, règles identiques au combat individuel).

Anti-Dopage

Selon la directive de Swiss Olympic chaque sportif/ve des catégories Cadet U16, Juniors U18, U21 et Elite 18+ signe une déclaration de soumission.

Le sportif/la sportive signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. En cas d'infraction en rapport avec le dopage, le sportif/la sportive accepte la sanction qui lui est infligée conformément aux Statuts et aux dispositions de Swiss Olympic (www.swissolympic.ch).

Il/elle déclare les connaître. Il/elle reconnaît la compétence exclusive de l'autorité disciplinaire de Swiss Olympic comme autorité de première instance dans le jugement de fautes en relation avec le dopage et il/elle accepte expressément de reconnaître son droit de prononcer un jugement.

Les décisions de l'autorité disciplinaire peuvent, par la suite, être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci décide de façon définitive. Le sportif/la sportive se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal d'arbitrage indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux civils. Il s'agit, en l'occurrence, d'appliquer les dispositions du «Code de l'arbitrage en matière de sport».

Pour les mineurs (moins de 18 ans) le représentant légal doit aussi signer. Vous pouvez commander le formulaire au secrétariat central SKF.

L'alcool et des cannabinoïdes (par ex. le marijuana, le haschisch) sont considérés comme dopage!

Vous trouverez les directives et les listes des méthodes et des substances défendues ainsi que des médicaments autorisés sur la site Internet www.swissolympic.ch resp. www.dopinginfo.ch.

24-h-Doping-Hotline 0900 567 587 (Fr. 1.--/min.).

Liste des médicaments www.dopinginfo.ch:

La possibilité de vérifier si un médicament autorisé en Suisse contient des substances interdites ou non.

Règlement

Selon règlement Ippon Shobu et règlement du sport SKF (à www.karate.ch).

Assurance

Les participant(e)s ont la responsabilité de se munir d'une couverture d'assurance adéquate. L'organisateur, ainsi que la SKF, ne peuvent être tenus en aucun cas pour responsables. Par leur inscription, les participant(e)s et le responsable de dojo attestent qu'ils/elles sont en bonne santé, physiquement et psychologiquement et aptes au sport, et qu'ils peuvent participer sans problème au tournoi.

Coach

Seuls les accompagnateurs avec une carte de coach officiel SKF 2009 valable ont le droit de prendre place à l'endroit qui leur est réservé. D'autres accompagnateurs ne sont pas autorisés dans la salle. Un coach est autorisé pour 5 karatékas, avec un maximum de 6 coaches (un coach par tatami) par dojo.

Tenue: Karate-Gi ou revêtement de sport!

La carte de coach est uniquement valide avec la carte additionnelle avec nom, adresse, photo du coach.

Equipement

- Karaté-Gi (propre, sans motif)
- 1 sigle du club est autorisé sur le côté gauche de la poitrine
- Pas des objets métallisé, sans liens, décorations etc.
- Des bandages, des éclisses, des appuis métallisé, et des appareils dentaires doivent être approuvés du médecin du tournoi et de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). Le/la participant/e prend la pleine responsabilité sur sa charge si il/elle porte ces appareils dentaires.
- Pas de lunettes. Des lentilles de contact souple peuvent être portés sous la responsabilité de chacun

Equipement de protection obligatoire

1. Ceintures rouge et blanc
2. Protège-poings blanc (le pouce doit être libre, pas plus épais que 1 cm, surface lisse, antidérapant)
3. Protège-dents blanc
4. Coquille pour les hommes
5. Protège-poitrine pour les dames

Equipement de protection interdit

1. Protège-tibias

Responsable d'arbitrage

Commission Nationale d'Arbitrage SKF(CNA):

B. Isenegger (responsable pour Ippon Shobu), T. Mini, R. Seiler, J. Luna, P. Lüthold, P. Baeriswyl, H. Güldür, R. Peterhans, B. Trachsel.

Sanctions

Les karatékas, qui ont été exclus des sections de la SKF en raison d'un comportement fortement anti-sportif, ne peuvent pas participer aux manifestations de la SKF pendant la durée de leur interdiction. Les noms des sportifs interdits sont à transmettre au Comité Central SKF. En cas de récidive, il peut s'ensuivre l'exclusion de la SKF.

Les sportifs/sportives et les accompagnant(e)s, qui reçoivent lors d'une manifestation officielle SKF un Shikkaku – qui est confirmé dans les 7 jours par la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) –, sont automatiquement exclus pour 1 année de tous les tournois au sein de la SKF. En cas de récidive, le Comité Central décidera – après discussion avec la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) – pour une suspension de plusieurs années ou une exclusion de la SKF.

En cas de menaces et/ou de violences à l'égard des arbitres ou des personnes officielles, la SKF se réserve le droit de prendre des mesures pénales.

Protestation

Des protestations écrites et fondées doivent être présentées au Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). Avec cela une caution de Fr. 200.— doit être déposée. Si la protestation sera acceptée, le montant sera remboursé.

Système de points pénalité

Des technique avec contact ou sans contrôle sont notées avec des points de pénalité. Par l'obtention de 11 points de pénalité (catégorie 1), le compétiteur se verra retiré des catégories Kumité. Les contrôles sont effectués au moyen du protocole d'accident et sont surveillés par le Chef du Tatami. Les points de pénalité sont attribués de la manière suivante:

- Chui - 3 points
- Hansoku - 8 points

Les karatékas qui gagnent deux fois par Hansoku (lors de techniques avec contact ou sans contrôle causant une blessure) seront retirés des catégories Kumité.

Remise des médailles

Lorsqu'un vainqueur ne peut pas prendre part à la remise des médailles, il/elle ou le coach doit demander une autorisation auprès de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). Celle-ci décidera si les motifs invoqués sont suffisants.

Une tenue correcte (Karaté-Gi ou vêtement de sport) est exigée lors de la remise des médailles.

En cas de non-respect le classement sera retiré, le Comité Central SKF prononce une sanction à l'encontre du/de la sportif/sportive fautif/fautive. En cas de récidive, l'athlète sera être suspendé pour le prochain tournoi de la Swiss Karate League.

Annexes

Instructions inscriptions Online, formulaire déclaration de soumission antidopage.

Sous réserve de modifications. Toutes les informations et horaire détaillé peuvent être consultées sur la site www.sportdata.org ou www.karate.ch

Horaire (sous réserve de modifications)

- | | |
|-------|-------------------------------|
| 10:00 | ouverture de la salle |
| 10:15 | Briefing arbitres + coach |
| 11:00 | Début de la compétition |
| 17:00 | Finals et remise des médaille |

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites Internet www.sportdata.org et www.karate.ch où vous trouverez le règlement du sport SKF, l'horaire et les résultats.